

Les 8 principes IPM spécifiquement pour la culture de la pomme de terre version 2022

Quoi ? Comment ? Pour qui ?

- Integrated pest management (gestion intégrée des ravageurs)
- Mise en œuvre raisonnée et complémentaires de différentes démarches pour combattre les nuisibles afin de maintenir les dégâts sous un seuil acceptable. → réduction usage pesticides.
- Les étapes: Prévention, surveillance, intervention
- Obligation légale européenne depuis 2014
- Cahier des charges inclus dans le cahier des charges du standard Végaplan (audit tout les 3 ans).

Niveau d'obligation **1** : mesure à appliquer obligatoirement pour les cultures concernées
Niveau d'obligation **2** : 70 % des mesures notées "2" sont appliquées au niveau de l'exploitation
Niveau d'obligation **3** : action conseillée

Définition : par « organisme nuisible » on entend les organismes nuisibles aux cultures

Dans le standard Végaplan 5.0 (à partir du 3/07/2023) l'exigence est d'appliqué 80% des mesures notées « 2 » dans l'IPM

I. les Bonnes pratiques agricoles

1.1.1	Pomme de terre plant : rotation d'au moins 1 année sur 4	1
1.1.1	Pomme de terre de consommation : rotation d'une année sur 3; cette interdiction ne s'applique pas aux cultures sous serres inamovibles	1
1.1.1	Pomme de terre de consommation : rotation d'au moins une année sur 4	2
1.2.1	Mettre en œuvre des pratiques culturales qui contribuent à une utilisation responsable et limitée des pesticides. Appliquer au moins une des mesures présentées en <u>annexe 1A</u> .	2
1.2.2.	Pommes de terre : Afin de lutter contre les foyers primaires de mildiou, détruire les repousses sur les tas d'écart et de terre de déterrage	1
1.2.3	Dispositions pour prévenir la dispersion du souchet comestible : Dans le cas de présence connue de souchet sur une parcelle : Interdiction de cultiver des plantes racines, tubercules , bulbes jusqu'à ce que la parcelle soit décontaminée ;	1
1.2.4	Pommes de terre : Lutter contre les repousses de pommes de terre durant toute la rotation (aussi présent dans l'annexe 1 A)	3
1.2.5	Lutter contre la Datura stramoine (Datura stramonium L.). Eviter que cette adventice atteigne le stade de production de graines. Si le seuil de 10 plantes/ha au stade production de graines est dépassé cela est considéré comme une non-conformité	2

1.3.2.2	Contrôler que tout le matériel végétal livré est visuellement exempt de maladies.	2
1.4.1.2	Pomme de terre : lutter contre le ruissellement sur parcelles R10 et > R10 notamment en cloisonnant les inter-buttes »	2
1.5.1	Les machines et les outils sont nettoyés régulièrement afin d'éviter la propagation d'organismes nuisibles comme les nématodes, des maladies liées à la couche arable ou les souchets comestibles. (Ces opérations sont mentionnées dans le plan de nettoyage).	2
1.6.1	Appliquer dans l'exploitation au moins 2 mesures en faveur de la biodiversité, des structures écologiques et des organismes utiles importants pour les cultures parmi celles présentées en <u>annexe 1C</u>	2

II. Avertissements et III seuils d'intervention

2/3.1.	Prendre la décision d'intervenir après avoir évalué le risque réel de la présence d'organismes nuisibles. Ce risque est estimé de préférence à l'échelle de la parcelle à l'aide de méthodes d'observation et de surveillance de la population des nuisibles, de la présence et de l'activité des organismes utiles et en tenant compte des seuils de nuisibilité. Choisir au moins une méthode de monitoring parmi celles présentées en annexe 1D .	1
--------	--	---

IV. Méthodes et lutte alternatives

4.1.1.	Les méthodes biologiques, physiques et autres méthodes non chimiques durables, sont préférées aux méthodes chimiques si et seulement si elles ont fait la preuve d'une efficacité, d'une faisabilité et d'une rentabilité économique suffisantes. Appliquer au moins une des mesures présentées en annexe 1E .	3
--------	---	---

V. Choix des pesticides

5.1.2.	Choisir le produit selon son efficacité en fonction du stade de la culture, de la maladie, du nuisible ou de la mauvaise herbe, de la sélectivité vis-à-vis des organismes utiles, de sa toxicité, du risque de développement de résistance et des risques pour l'environnement.	2
--------	--	---

VI. Niveau d'utilisation (dose et fréquence)

6.3.	Utiliser des buses permettant de réduire de minimum 50% la dérive des brumes de pulvérisation OU Utiliser des techniques de réduction de la dérive de minimum 50% . →risque d'évolution vers le 75% de réduction de dérive assez prochainement: la Flandre y est déjà. En 2026 ce sera 90% de réduction de dérive en Flandre.	1
------	--	---

VII. Utilisation des stratégies anti-résistance

7.1.	L'agriculteur respecte les principes de base et/ou les conseils relatifs à la gestion des risques de résistance. Utiliser les produits phytopharmaceutiques ayant des modes d'action différents en alternance et/ou en mélange. Si un risque de résistance est connu pour un produit, les modalités d'application définies dans les actes d'autorisation le prennent en compte.	2
	➔ Introduction au principe du FRAC pour la lutte contre les résistances aux fongicides	

VIII. Relevé de l'utilisation des pesticides et vérification du taux de réussite des mesures.

8.1	Enregistrer toute utilisation de pesticide conformément aux exigences de l'AFSCA par exemple, dans les fiches de culture.	1
8.4	Mentionner si le traitement a été efficace (oui-non-pas d'avis).	3

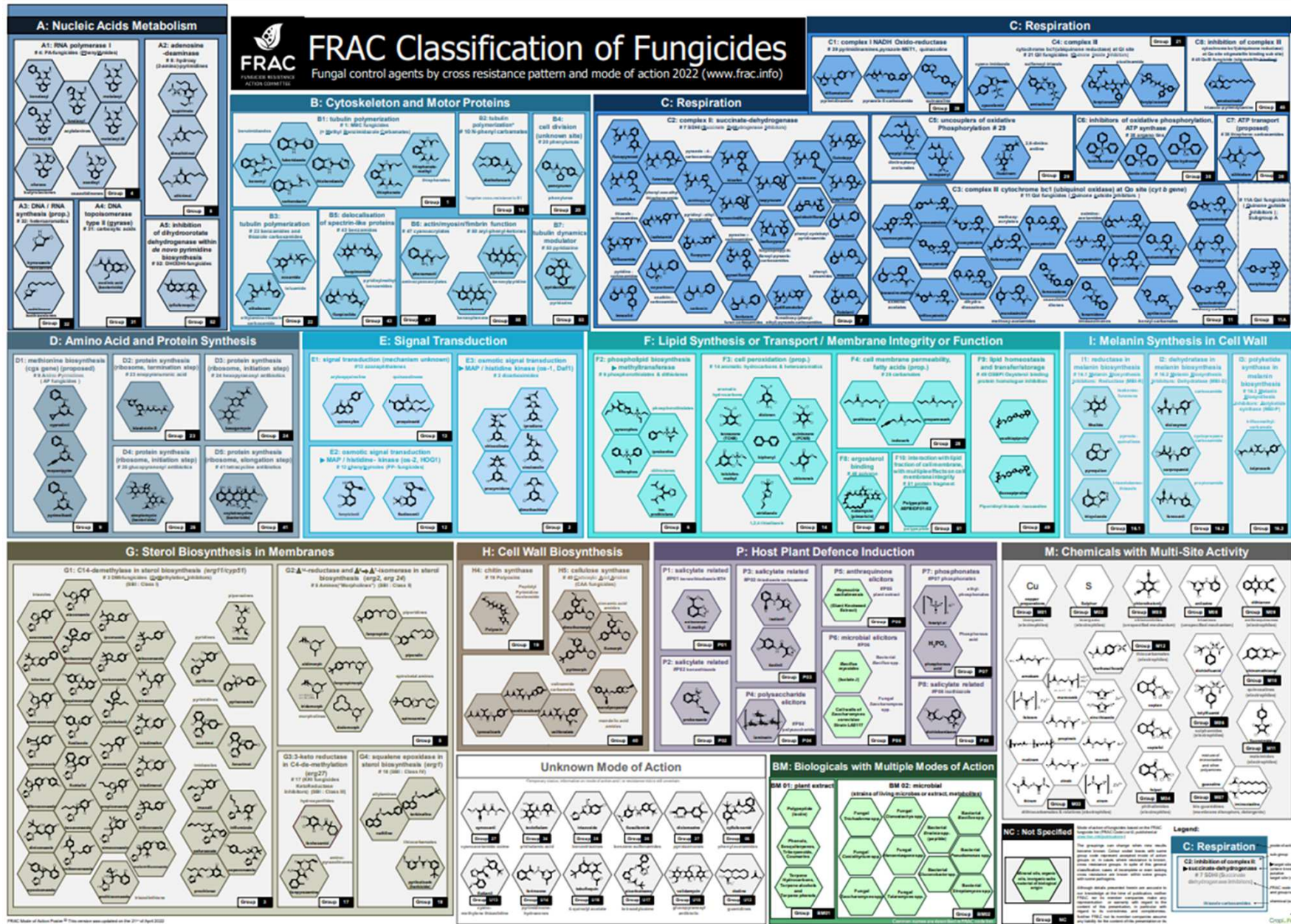
Partie 2: La gestion des résistances aux fongicides

FRAC: comité d'action contre la résistance aux fongicides

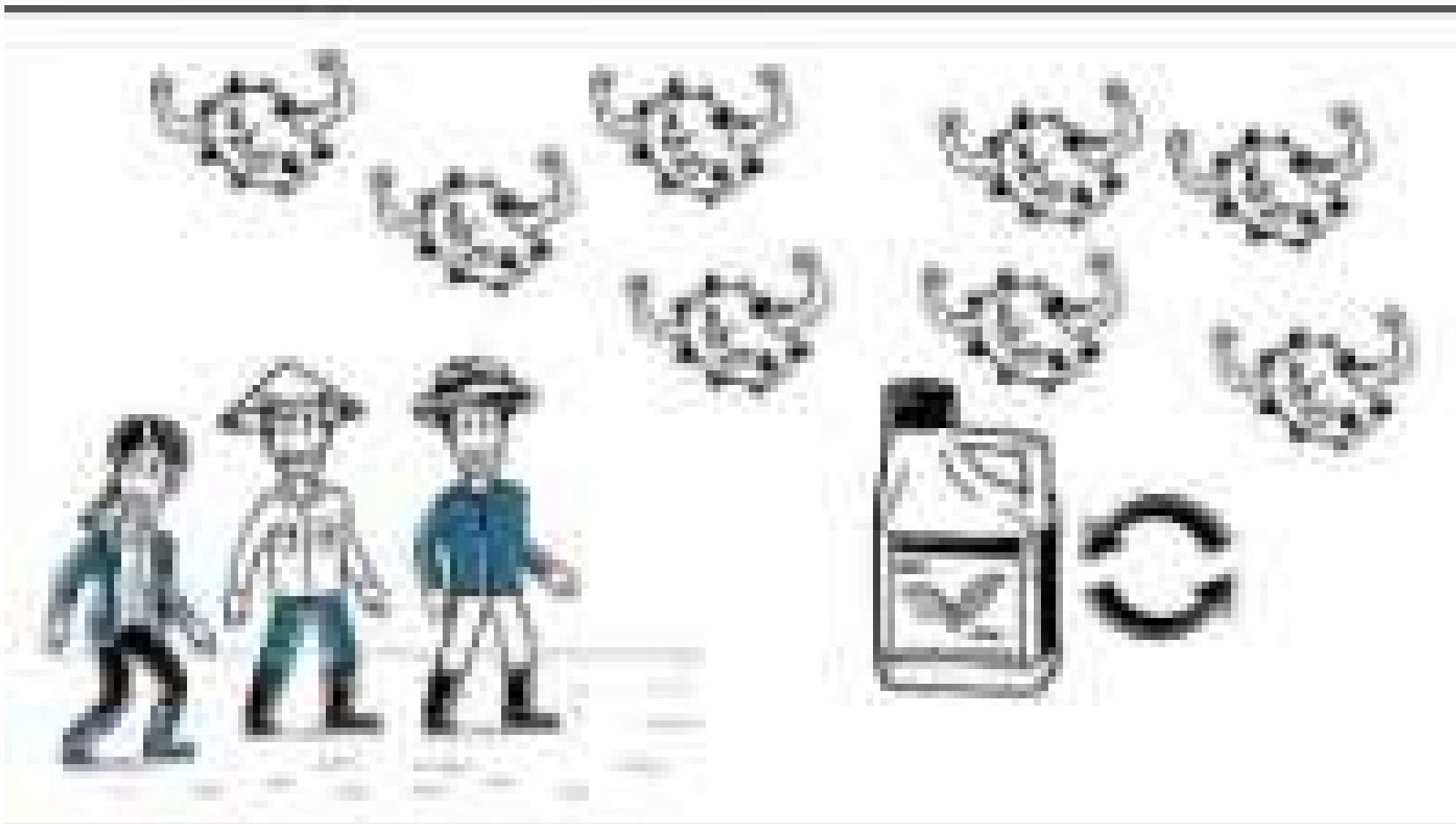
- Les fongicides sont classés en groupe selon leur mode d'action.

FRAC Classification of Fungicides

Fungal control agents by cross resistance pattern and mode of action 2022 (www.frac.info)



FRAC: Review of Action Pattern 2022. This document was updated on the 27th April 2022.



- Le FRAC est composé principalement de firmes productrices de phytos.
- Se réunisse pour discuter le cas d'une matière active/ d'un groupe,
- Emettent des recommandations/ des conseils d'usage
- En suivant à la lettre les recommandations, il n'est pas possible de construire un schéma de traitement pour toute la saison.
- Le même principe existe pour les insecticides (IRAC), les herbicides (HRAC)

Conseils généraux applicable à quasi tout les groupes

- usage en préventif
- Respecter les instructions du fabricant.
- Réduire source d'inoculum, planter des variétés résistantes, utiliser des modèles de prévision des maladies.
- Alternner les fongicides selon leurs modes d'actions

Groupe 40: bentiavalicarb, valifenalate, mandipropramide, dimetomorphe

- Appliquer en mélange avec des produits ayant un autre mode d'action
- Alternner avec des fongis d'autres groupes
- Pas + que 2 applications consécutives
- Appliquer au maximum 50% du nombre d'applications total pour la saison
- Si résistances, respecter alternance stricte

Groupe 49: oxathiapiproline

Conseils actuels:

- Max 4 applications ou max 33% de la période de croissance couverte par la molécule
- Max 3 applications consécutives

Après mise a jour, cela deviendra probablement

- Max 2 applications par saisons
- Ne pas faire de mélange avec les fongicides du groupe 40.
-

Groupe 21: amisulbron, cyazofamide

- Appliquer au maximum sur 50 % du nombre de traitement de la saison.

Groupe 29 : Fluazinam

- À inclure dans un programme avec des fongicides d'autres modes d'action
- Max 6 applications
- Max 2 applications consécutives si utilisé seul
- À utiliser dans max 50% des traitements de la saison

Groupe 45: Ametoctradin

- Pas de conseils en plus que les généralités.

Groupe 43: Fluopicolide

- Max 2 traitements consécutifs
- Max 4 traitements contenant du fluopicolide, mais ne doit pas être inclus dans plus de la moitié des traitements de la saison.

Groupe U27: cymoxanil

- Utiliser toujours en mélange avec un fongicide actif sur la cible

Groupe 22: zoxamide

- Utiliser toujours en mélange avec un fongicide actif sur la cible, idéalement un multi-site.
- Pas plus de 2 applications consécutives
- Max 6 applications avec produit contenant du Zoxamide

Groupe 28: propamocarbe

- Pas de recommandation particulière (pour le moment)

Les anti-alternaria

Groupe 3: triazole = difenoconazole, prothioconazole, mefentrifluconazole, imazalil

- Pas d'application répétée d'une triazole seule contre le même pathogène dans la même culture
- Si application répétée, alterner ou mixer avec autre matière active d'un autre groupe

Groupe 7= SDHI: flutolanil, penflufène, boscalid, fluopyram, fluxapyroxad

- Quand utilisé solo, pas plus que 1 traitement sur 3 (contre l'alternaria)
- Et respecter stricte alternance avec produits d'autre groupe.
- Quand on utilise des mélanges de SDHI, il ne faut pas faire plus de 50% des traitements de la saison.
- Et pas plus de 2 applications consécutives.

Groupe 11: azoxystrobine, pyraclostrobine

Contre l'alternaria

- Quand utilisé seul, max 33% du nombre total d'applications avec max 3 applications et pas plus de 2 applications consécutives.
- Quand utilisé en mélange, max 50% du nombre total d'applications avec cette matière active et pas plus de 3 applications consécutives avec cette famille.

• Contre le mildiou

- Quand utilisé seul: pas plus de 33% des applications et max 4
- Quand utilisé en mélange, max 50% du nombre total d'applications avec max 6 applications (le moins des deux)
- Si présence de résistance, usage uniquement en mélange avec un partenaire contrôlant efficacement le ravageur.